



Action collective eco-innovation, appel à candidatures

mercredi 18 mars 2015, par [lpe](#)

Une action collective Eco-innovation, impulsée conjointement par le Pôle Eco-Industries, la Région Poitou-Charentes et l'ADEME, est lancée à destination de 8 à 10 entreprises implantées sur le territoire régional.

Cette action, d'une durée de 17 mois, a pour objectif :

- D'accompagner ces entreprises à acquérir des compétences en éco-conception/éco-innovation permettant de mettre en œuvre un projet opérationnel. L'entreprise doit être en mesure d'intégrer cette approche et la démarche à sa stratégie, son organisation et ses ressources.
- De mutualiser les méthodologies, outils et bases de données entre les entreprises participantes et les différents partenaires experts sur les différents domaines de la démarche globale.

Des étapes de formation collective et une approche individuelle, à travers un diagnostic spécifique, permettront à l'entreprise de faire émerger son propre scénario d'éco-innovation correspondant à sa vision, sa culture d'entreprise et son ambition.

Les objectifs et les finalités pour les entreprises accompagnées d'intégrer cette action collective peuvent être :

- Revoir ou développer un nouveau business model en lien avec une stratégie environnementale ;
- Mettre en œuvre un projet d'éco-conception en interne telles que :
 - Améliorer la qualité des produits, des conditions de production, réduire les risques pour la santé des personnes (clients ou employés) ;
 - Rechercher des alternatives sur une ou plusieurs étape(s) du cycle de vie ;
 - Lancer un projet d'affichage environnemental ;
 - Communiquer les performances des produits en externe ;
 - S'engager dans une démarche d'économie circulaire ;
 - Se différencier de la concurrence, notamment au travers de supports de communication, de labels, de moyens de vente ou de distribution ;
- Impliquer le personnel de l'entreprise en intégrant les compétences d'éco-conception en interne.

Le coût de participation est de l'ordre de 10k€/entreprise, sachant que chaque entreprise pourra réaliser une demande d'aide financière au Fond Régional d'Excellence Environnemental (FREE) allant de 50% à 70% du budget selon le type d'entreprise.

Un cabinet spécialisé accompagnera les entreprises sur l'ensemble des phases collectives et individuelles. Une première journée de sensibilisation ouverte à l'ensemble des entreprises de la région sera organisée prochainement afin de présenter les principes de l'éco-innovation et les détails de l'organisation de cette action collective.

Contact : Damien DELETRAZ - d.deletraz@eco-industries.poitou-charentes.fr - 05 49 44 76 69